



sutton.ca

Bulletin municipal de la Ville de Sutton - Novembre 2018 - Vol. 16



MOT DU MAIRE - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

La MRC Brome-Missisquoi a entrepris un projet d'amélioration de la santé et du bien-être de notre population. Cette démarche comprendra deux étapes, soit l'**analyse** des besoins de santé et de bien-être au niveau régional et la **priorisation** des besoins reconnus.

L'approche soutenue par le CIUSSS de l'Estrie - CHUS a commencé par une rencontre échelonnée par groupe d'âge (*petite enfance, jeunes, adultes, aînés*), réunissant l'ensemble des acteurs de notre MRC, afin d'établir les besoins de santé et de bien-être de chacun des groupes.

Une brève synthèse des besoins de santé et de bien-être déterminés pour les quatre groupes d'âge sera ainsi présentée au conseil des maires et nous aurons à la valider en fonction de nos particularités locales. Une deuxième rencontre nous permettra de procéder à la priorisation de ces besoins de santé et de bien-être.

Cette démarche permettra à notre conseil de Ville de désigner 2 ou 3 priorités par groupe d'âge afin que les citoyens puissent unir leurs efforts et œuvrer collectivement à l'amélioration de la santé et du bien-être dans leur communauté.

Michel Lafrance, maire de Sutton

SERVICE DES PREMIERS RÉPONDANTS

Le service des Premiers répondants de Sutton est en période de recrutement afin de combler ses effectifs. Si cela vous intéresse de faire partie d'une équipe dynamique et axée sur l'entraide, venez rejoindre nos rangs. Vous pouvez avoir tous les renseignements en contactant la coordonnatrice Marie-Hélène Simard au 514 237-3015 ou mh.simard@sutton.ca.

DÉBUT DE LA COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES À SUTTON EN 2019

La Ville se prépare pour la collecte des matières organiques qui débutera sous peu. Vous avez d'ailleurs déjà reçu votre bac brun. À ce jour, la Ville prévoit de commencer la collecte des matières organiques dans les bacs bruns au cours du mois de janvier 2019. Des précisions vous seront communiquées au courant du mois de novembre 2018. Surveillez les avis publics, le site Internet, les médias sociaux et autres outils de communication de la Ville.

CONCERT DE NOËL AU MUSÉE DE SUTTON

Profitant au maximum de la présence du piano Bösendorfer prêté au musée par Diane Cormier, nous organiserons quelques activités tout au cours de l'année, dont un concert de Noël avec Adèle Barsalou au piano et Almut Ellinghaus à la voix, le **dimanche 16 décembre 2018** (accueil à 13 h 30 et concert à 14 h).

Membres du musée 5 \$ et non-membres 10 \$.

Restez donc à l'affût et visitez régulièrement le site www.museedesutton.com, ou appelez Richard Leclerc au 514 891-9560.

Novembre 2018

Mot du maire	1
Travaux publics	2
Urbanisme	2
Sécurité incendie	3
Loisirs et vie communautaire	4
Arts et culture	5
CDÉS	5
Dates importantes	6

ÉCONOMIE D'EAU POTABLE



En conformité avec de nouvelles règles imposées par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Sutton apposera des compteurs d'eau à 60 habitations dont les adresses auront été tirées au sort. Nous devons nous conformer à cette exigence du ministère. Ainsi, les personnes résidentes des adresses retenues seront contactées dans les prochains mois pour ladite installation sans frais avec, en prime, une trousse d'économie d'eau. Notez qu'aucun coût ne sera facturé aux citoyens participants. Merci d'avance de votre précieuse collaboration.

Ces nouvelles règles visent à comprendre les habitudes de consommation des citoyens. De plus, cela nous permettra, au niveau de Sutton, d'effectuer un échantillonnage grâce auquel nous pourrons plus précisément détecter d'éventuelles fuites d'eau dans le réseau.

SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

APPLICATION RÉGLEMENTAIRE À LA SUITE DU JUGEMENT DE LA COUR D'APPEL

Par Mathieu Prévost, urb.

Faisant suite au jugement de la Cour d'appel rendu le 11 septembre dernier, nous tenons à informer la population de Sutton que les règlements de zonage 115-2 et de lotissement 116-1 s'appliquent. En effet, contrairement au jugement de première instance, la Cour d'appel casse et annule les règlements n° 254 (zonage) et n° 256 (lotissement) adoptés en 2015. Conséquemment, le service d'urbanisme de Sutton revient sur les dispositions des règlements n° 115-2 et 116-1, initialement adoptées en 2009. Soyez également informés que plusieurs Règlements de contrôle intérimaires adoptés dans le passé par la MRC de Brome-Missisquoi redeviennent opérants, conformément au schéma d'aménagement en vigueur :

- RCI 09-0518 visant à encadrer l'implantation et l'accroissement de centres de traitement, de production ou

d'entreposage de données;

- RCI 08-0518 visant à encadrer l'utilisation du sol à des fins d'entreposage, de distribution et de vente de gaz propane;
- RCI 03-0513 (2^e remplacement) régissant l'implantation de résidences dans la zone agricole permanente (art. 59, volet 1);
- RCI 06-0514 visant à régir l'implantation de certaines catégories d'équipements ou d'installations de gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC Brome-Missisquoi;
- RCI 03-0315 sur la gestion des eaux de ruissellement et le contrôle de l'érosion (REGES);
- RCI 06-1117 visant à établir des zones à risque d'inondation dans le secteur du périmètre d'urbanisation du centre-ville de Sutton.

Il va sans dire qu'il faudra un temps d'ajustement et d'analyse factuelle afin de bien cerner les impacts de ce jugement sur la municipalité.

Nous pouvons aussi affirmer que des amendements réglementaires sont à prévoir à court terme afin d'assurer la conformité de nos règlements au schéma d'aménagement de la MRC et, également, aux consignes de la Province en matière de sécurité civile et d'environnement.

Comme à l'accoutumée, nous invitons la population à prendre le temps de s'informer auprès du service de l'urbanisme pour toute question de transaction immobilière, de zonage ou de projet de rénovation/construction afin d'éviter de mauvaises surprises.

FOSSES SEPTIQUES : CE QU'IL FAUT SAVOIR!

Avec l'entrée en vigueur du Règlement relatif à l'évacuation et au traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.8) en 1981, la province établissait un cadre normatif très précis pour contrer la pollution directe et indirecte causée par les rejets des résidences isolées. Ce règlement s'est modernisé lorsqu'il est devenu le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22) en 2004. Depuis 2017, des exigences supplémentaires sont imposées aux municipalités quant aux suivis et à la gestion des installations septiques.

Parmi les exigences du règlement se trouve l'article 3.2 qui prévoit un remplacement de toute pièce d'un système dont la durée de vie est atteinte. Chaque propriétaire doit se référer au guide du fabricant de son système pour connaître sa durée de vie, qui est généralement de 15 à 25 ans. À la suite de discussions avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les

changements climatiques (MDDELCC), il serait possible de reporter de 5 ans son remplacement à condition d'obtenir un rapport de performance signé par un ingénieur ou un géologue assurant que l'installation septique ne présente pas de risque de contamination.

La pollution d'une installation septique n'est pas protégée par des droits acquis (MDDELCC, 2015). La Loi sur les compétences municipales permet aux municipalités d'exiger d'un propriétaire la mise aux normes de son installation septique.

Nous avons donc entamé une démarche systématique de mise aux normes des installations septiques. Seule une partie du parc immobilier de Sutton sera visée chaque année, étant donné les ressources limitées dont nous disposons. Nous comptons sur votre collaboration pour nous fournir les documents exigés et, si besoin est, pour remplacer vos installations septiques déficientes.

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE - UN TEMPS DES FÊTES SÉCURITAIRE... LA RESPONSABILITÉ DE TOUS

Les pompiers de la Ville de Sutton souhaitent à tous les citoyens et visiteurs un joyeux temps des Fêtes. Ils profitent aussi de ce moment pour rappeler certaines règles de sécurité à suivre afin d'éviter des incendies ou tout autre incident sérieux :



SAPIN DE NOËL NATUREL

- Arrosez votre sapin tous les jours afin d'éviter qu'il sèche;
- Installez et gardez votre sapin loin de toute source de chaleur (planches électriques, foyer, etc.);
- Utilisez des lumières conçues pour une utilisation intérieure avec un voltage réduit;
- Utilisez les extensions de prise électrique avec modération et utilisez une barre de tension à multiprise avec disjoncteur intégré;
- Gardez proche du sapin un extincteur portatif fonctionnel, prêt et facile d'accès;
- Assurez-vous d'éteindre les lumières lorsque vous quittez la pièce ou allez vous coucher.



- Assurez-vous du bon fonctionnement du grillage et de la vitre de protection;
- Exercez une surveillance accrue du feu pour toute sa durée active, et ce, même lorsqu'il n'y reste qu'une « braise »;
- Assurez-vous de disposer des cendres de façon sécuritaire;
- Gardez proche un extincteur portatif fonctionnel, prêt et facile d'accès.



RÈGLES GÉNÉRALES

- Assurez-vous d'avoir un plan d'évacuation et un point de rassemblement connus de tous les gens présents;
- Assurez-vous que vos avertisseurs de fumée sont fonctionnels;
- Assurez-vous que votre détecteur de monoxyde de carbone est fonctionnel;
- Assurez-vous que votre numéro d'habitation est facilement visible dans les deux sens de la circulation;
- Assurez-vous que vos escaliers et balcons sont dégagés de la neige et ne sont pas recouverts de glace afin de permettre une sortie rapide et sécuritaire, et assurez-vous aussi d'un passage sécuritaire pour les intervenants d'urgence.

Si vous désirez obtenir plus d'informations, nous vous invitons à communiquer avec nous au 450 538-2448.

Le Service des incendies de Sutton, qui prend votre sécurité à cœur, vous transmet ses meilleurs vœux pour 2019!

FOYER À COMBUSTION DE MATIÈRES SOLIDES (BOIS)

- Assurez-vous que votre cheminée a été ramonée dans les six (6) derniers mois;
- Utilisez des bûches de bois bien sèches et conçues pour un foyer intérieur résidentiel;
- Évitez de brûler des matières autres que du bois, telles que du papier d'emballage, des serviettes de papier, des déchets, etc.;
- Assurez-vous de garder des dégagements sécuritaires au pourtour du foyer;



ALARMES INCENDIE RÉSIDENIELLES NON FONDÉES

90 SECONDES POUR UNE PROTECTION SANS FAUSSE NOTE!

Une alarme incendie non fondée est un signal indiquant le déclenchement d'un système d'alarme incendie relié à une centrale d'alarme pour une raison non justifiée et qui suscite le déplacement inutile des pompiers.

TROP D'ALARMES INCENDIE NON FONDÉES AU QUÉBEC

Plus de neuf alarmes incendie sur dix reçues par les centrales d'alarme sont non fondées.

Environ huit alarmes incendie non fondées sur dix se déclenchent entre 7 h et 20 h. Les occupants peuvent donc réagir rapidement pour éviter que les pompiers se déplacent inutilement.

90 SECONDES POUR RÉAGIR!

La majorité des systèmes résidentiels d'alarme incendie disposent d'une fonction de délai qui, lorsqu'activée, permet de retenir jusqu'à 90 secondes la transmission du signal d'alarme incendie à une centrale d'alarme.

DEMANDEZ À VOTRE INSTALLATEUR OU À VOTRE FOURNISSEUR DE S'ASSURER QU'ELLE EST ACTIVÉE

Avant d'annuler l'alarme incendie, vérifiez pour quelle raison elle s'est déclenchée : incendie réel, manipulation erronée, fumée légère, etc. Cette vérification devrait se faire en validant auprès du panneau incendie indicateur l'emplacement de l'alarme et la vérification de la pièce concernée. Considérez toute alarme incendie comme fondée tant qu'elle n'a pas été complètement vérifiée.

Si vous êtes en présence de fumée ou d'un feu, ou si vous n'êtes pas en mesure d'effectuer une vérification complète et de connaître la raison de l'alarme incendie, évacuez les occupants jusqu'au point de rassemblement, puis faites le 9-1-1. Ne retournez jamais à l'intérieur.

Si vous avez la certitude que l'alarme est **non fondée**, vous disposez de **90 secondes** pour composer votre code d'accès afin d'annuler l'alarme incendie et d'éviter sa transmission à la centrale d'alarme.

Si votre système ne dispose pas de la fonction d'annulation, attendez une minute après le début de l'alarme incendie pour que la ligne téléphonique se libère, puis appelez le 9-1-1 pour les informer des détails de l'alarme incendie.

LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE – PROGRAMMATION AUTOMNE/HIVER

HOCKEY COSOM

Partie amicale de hockey (15 ans et plus), inscription obligatoire
Les mercredis soirs, de 19 h 45 à 21 h 30, au gymnase de l'École de Sutton

- Saison automnale : d'octobre à décembre
- Saison hivernale : de janvier à avril

Informations et inscriptions : Samuel Gagné au 450 531-6020



VOLLEYBALL

Partie amicale de volleyball de niveau intermédiaire pour tous (15 ans et plus)

Les jeudis soirs, de 19 h à 21 h, au gymnase de l'École de Sutton

- Saison automnale : d'octobre à décembre
- Saison hivernale : de janvier à avril

Informations et inscriptions : Gilles Lahaie - Tél. : 450 538-0337

BADMINTON

Partie amicale de badminton, pour tous (15 ans et plus)

Les lundis soirs, de 19 h à 21 h, au gymnase de l'École de Sutton

Pour les enfants de moins de 15 ans, communiquez avec Mme Chantale Favreau.

- Saison automnale : d'octobre à décembre
- Saison hivernale : de janvier à avril

Informations et inscriptions : Chantale Favreau 450 538-2570



KARATÉ KYOKUSHIN - SUTTON

Rien de plus stimulant que de faire une activité parent-enfant! Joignez-vous à notre école familiale de karaté (enfant de 5 ans et +), en solitaire ou en famille!

Début des activités : Session d'hiver de janvier à avril (12 semaines)

Horaire : Les samedis matins, de 9 h à 10 h

Lieu : Gymnase de l'École de Sutton au 19, rue Highland, Sutton

Informations et inscriptions : Alain Veilleux 579 488-3058

FORMATION RCR POUR TOUS

RÉANIMATION CARDIO-RESPIRATOIRE

SAMEDI 9 FÉVRIER 2019 OU SAMEDI 16 MARS 2019, DE 9 H À 15 H

Formation théorique et pratique sur le DVR (dégagement des voies respiratoires) et sur les techniques de RCR (réanimation cardio-respiratoire) chez l'adulte, l'enfant et le bébé, démonstration et pratique sur un DEA (défibrillateur externe automatisé).

Formation certifiée par la Fondation des Maladies du Cœur du Québec et de l'AVC.

Tarifcation : RCR/DEA (6 h) • 65 \$ + taxes • (certification valide pour 2 ans)

AUTRES CERTIFICATIONS POSSIBLES :

Milieu de garde (8 h)	85 \$ + taxes (certification valide pour 3 ans / choc anaphylactique inclus)
Choc anaphylactique	65 \$ + taxes (formation RCR/DEA prérequis) + 10 \$ (certification valide pour 3 ans)

Marie-Jasmine Fortier : 450 775-9253 ou 450 920-0809 • distributionprovert@yahoo.ca • www.distributionprovert.com

CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE SUTTON (CAB)

Cet organisme à but non lucratif axé sur le bénévolat offre des services communautaires aux résidents de Sutton et d'Abercorn :

- Aide aux devoirs
- Infolettre communautaire gratuite
- Banque alimentaire
- Ressource famille Sutton
- Cuisine collective
- Ressource 50 ans et plus
- Popote roulante

450 538-1919 • www.cabsutton.com

MAISON DES JEUNES DE SUTTON

La Maison des jeunes est un organisme communautaire qui a pour but d'offrir un milieu de vie complémentaire à la famille et à l'école aux jeunes de 10 à 17 ans. À travers différentes activités, les animateurs développent un lien significatif avec les jeunes et les incitent à s'impliquer dans la communauté et à mettre sur pied des projets afin de les aider à devenir des citoyens critiques, actifs et responsables.

450 538-7494 • mdj.le.spot.sutton@gmail.com
www.mdjsutton.org

ARTS ET CULTURE - UNE CLINIQUE CULTURELLE À SUTTON

La Ville de Sutton est l'une des cinq municipalités québécoises sélectionnées par Les Arts et la Ville – un réseau de villes canadiennes francophones pour le développement culturel – et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour participer en 2019 à une clinique culturelle.

QU'EST-CE QU'UNE CLINIQUE CULTURELLE?

C'est un atelier d'une journée basé sur les spécificités de notre milieu et sur l'Agenda 21, une approche de développement durable faisant de la culture le quatrième pilier d'une communauté avec l'économie, l'environnement et le social. La clinique culturelle a pour objectifs de :

- Faciliter les échanges et les interactions sur un même territoire et favoriser les partenariats entre les différents secteurs d'activités (dont le municipal, l'éducation, la culture, la santé, les affaires, l'environnement, l'urbanisme et le communautaire) autour d'une vision commune;
- Améliorer le travail de développement durable en se demandant comment la culture peut contribuer au développement des autres secteurs;
- Améliorer la collaboration entre les services municipaux d'une part et entre la Ville et la communauté d'autre part.

La tenue d'une clinique culturelle constituera une bonne occasion de mettre à jour le plan d'action culturel de la Ville adopté en 2012 tout en rassemblant des acteurs de la communauté autour des grands enjeux de développement de Sutton.

La Ville de Sutton n'en est pas à sa première collaboration avec le réseau Les Arts et la Ville. Mentionnons qu'en juin dernier, la municipalité recevait le prix Culture et développement 2018 du Réseau pour son projet *Sur la trace des pionniers* qui visait la conservation et la mise en valeur des cimetières.

Avis aux artistes

Vous aimeriez recevoir des informations sur les subventions et les projets culturels auxquels vous pourriez participer : faites parvenir vos coordonnées en indiquant votre champ de pratique à :

c.filiondufresne@sutton.ca



CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE SUTTON MARCHÉ DE NOËL DE SUTTON



C'EST LA FÊTE AU VILLAGE!

Venez passer un bon moment dans notre village de toile, entre amis ou en famille, à déguster les produits de chez nous ou à découvrir les trésors de nos artisans, les **samedis et dimanches 24-25 novembre et 1^{er}-2 décembre, de 10 h à 16 h 30**. L'ambiance sera festive et chaleureuse grâce, notamment, à de beaux feux de bois, à une joyeuse animation et à la musique traditionnelle des Fêtes.

Le Marché de Noël de Sutton est un incontournable pour les familles. Pour célébrer sa huitième année, un igloo gonflable s'ajoutera au village de toile. À la demande générale, pendant les deux fins de semaine, la mini ferme, le petit train de Noël et le Père-Noël seront de retour pour le plaisir des tout petits.

Le Marché est l'endroit idéal pour compléter vos achats de Noël avec des trouvailles originales, uniques et 100 % fabriquées au Québec!

Pour plus de renseignements, visitez notre site Internet : <https://tourismesutton.ca/repertoire/marche-de-noel-de-sutton/>.

CALENDRIER DES DATES IMPORTANTES

NOVEMBRE 2018		
24 novembre	de 8 h à 12 h et de 12 h 30 à 16 h	Écocentre MRC (le dernier de l'année)
24 novembre	de 10 h à 16 h 30	Marché de Noël
25 novembre	de 10 h à 16 h 30	Marché de Noël
DÉCEMBRE 2018		
1 ^{er} décembre	de 10 h à 16 h 30	Marché de Noël
2 décembre	de 10 h à 16 h 30	Marché de Noël
3 décembre	à 19 h 30	SÉANCE DU CONSEIL
8 décembre	de 9 h à 12 h	Écocentre municipal
24 décembre 2018 au 2 janvier 2019 inclusivement - Bureaux administratifs de l'Hôtel de Ville fermés Pour toute urgence concernant les travaux publics, composez le 911. Notez qu'en raison des journées fériées du 25 décembre et 1 ^{er} janvier, les collectes des matières résiduelles seront reportées au lendemain.		
FÉVRIER 2019		
11 février	à 19 h 30	RENCONTRE DU DISTRICT 5 à l'hôtel de ville

GUIGNOLÉE DE LA BANQUE ALIMENTAIRE DU CAB SUTTON DU 9 AU 15 DÉCEMBRE 2018

La guignolée



Collecte porte-à-porte DIMANCHE 9 DÉCEMBRE

Collecte porte-à-porte de dons en argent ou en aliments non périssables par les Chevaliers de Colomb. Merci de rassembler vos dons à l'avance.

Récolte des dons au CAB Sutton (7, rue Academy)

Du 10 au 14 décembre, de 13 h à 16 h
Dons en ligne au www.cabsutton.com



Distribution des paniers de Noël SAMEDI 15 DÉCEMBRE, DE 10 H À 12 H

Les résidents de Sutton et Abercorn dans le besoin doivent réserver leur panier de Noël avant le 5 décembre.
Tél. CAB Sutton : 450 538-1919

Visitez aussi le Kiosque de la Guignolée au Marché de Noël de Sutton!
Sous le signe du partage, offrez un panier de Noël à une famille dans le besoin et contribuez ainsi à égayer son temps des fêtes.

24 et 25 novembre, de 10 h à 16 h



Dépouillement de l'arbre de Noël DIMANCHE 16 DÉCEMBRE DE 13 H À 16 H

Venez assister au dépouillement de l'arbre de Noël au gymnase de l'École de Sutton, au 19, rue Highland. Des cadeaux seront offerts aux enfants de 8 ans et moins.

Pour plus d'information, appelez au 450 538-3375.



BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE ET SCOLAIRE DE SUTTON

19, rue Highland, Sutton • Tél. : 450 538-5843
www.mabibliotheque.ca/sutton

LE LIVRE AUDIO EST ARRIVÉ!

Écoutez vos livres préférés!

Les livres audio sont maintenant sur
Prenumerique.ca.

ALERTES DE LA BIBLIO

Abonnez-vous pour être informés de
vos prêts grâce au nouveau service
d'avis par texto et par courriel!

Retards - Réservations -
Avis de courtoisie

LES 35 ANS DU CAB SUTTON

La Ville de Sutton tient à souligner le
35^e anniversaire du CAB Sutton
le vendredi 30 novembre de 17 h à 19 h.
Une exposition spéciale, le RetroLabo,
sera présentée pour l'occasion :
à ne pas rater!
www.cabsutton.com/retrolabo/

PROCHAINE PARUTION

PRINTEMPS 2019

Le bulletin est publié trois fois par
année. Il est distribué par la poste
et peut-être consulté en ligne sur
le site <https://sutton.ca>.

COORDONNÉES

Téléphone : 450 538-2290
Courriel : bulletin@sutton.ca
11, rue Principale Sud
Sutton (Québec) J0E 2K0

<https://sutton.ca>

facebook.com/VilleDeSutton

Supervision : Julie Lamarche
Coordination : Chantal Marien
Révision linguistique : Isabelle Capmas
Traduction et révision anglaise : Elizabeth Lewis
Montage : Manon Gélinas